



14ème législature

Question N° : 37739	De M. Jean-Claude Buisine (Socialiste, républicain et citoyen - Somme)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture et communication		Ministère attributaire > Culture et communication
Rubrique >arts et spectacles	Tête d'analyse >spectacle vivant	Analyse > subventions. répartition.
Question publiée au JO le : 24/09/2013 Réponse publiée au JO le : 10/12/2013 page : 12920		

Texte de la question

M. Jean-Claude Buisine attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation du spectacle vivant en Picardie. Il l'a récemment questionnée mais sa réponse mêlant les lignes budgétaires et élargissant le périmètre d'intervention, ne répond pas aux attentes de cette mobilisation. En effet, un grand nombre de parlementaires et d'élus de collectivités territoriales de Picardie ont attiré l'attention du ministère sur les problèmes structurels et historiques. Cette région, la douzième en France concernant la population, est la dernière pour ce qui concerne les crédits déconcentrés de l'État pour le spectacle vivant. Alors que ces apports représentent 2,42 € par habitant et par an, la moyenne nationale s'élève à 5,15 € par habitant. À ce chiffre, il est opposé le chiffre de 12 € par habitant, obtenu en élargissant le périmètre d'intervention et en y rajoutant transmission des savoirs, démocratisation de la culture, industries culturelles et patrimoine. Il est vrai que le centre de développement chorégraphique de Picardie et le Tas de sable ont bénéficié de crédits d'investissement. Il aura, sans doute, fallu des mesures exceptionnelles et éphémères comme le plan pour le spectacle vivant et les mandats de révision qui prennent des moyens dans des DRAC plus dotées pour donner aux DRAC moins dotées. Le Président de la République déclarait : « C'est la raison pour laquelle je réaffirme que la culture doit être une priorité majeure, une ambition commune. Cela doit se retrouver bien sûr dans le budget de la culture ». Ainsi, l'exigence d'un plan de rattrapage pour la Picardie serait nécessaire. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Les travaux réalisés dans le cadre de la modernisation de l'action publique ont permis de mettre en évidence les déséquilibres territoriaux dans le secteur du spectacle vivant. La Picardie accuse un certain retard au regard d'autres régions historiquement mieux dotées. La dotation de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Picardie pour le soutien au spectacle vivant a donc progressé de 8,5 % depuis 2010. Cet effort particulier s'effectue dans un contexte où les crédits mis à la disposition du ministère de la culture et de la communication par la représentation nationale n'ont pas augmenté dans les mêmes proportions. En outre, l'application du plan en faveur du spectacle vivant a permis d'intégrer de manière pérenne les crédits mis à la disposition des DRAC dans ce cadre, ce dont a pu bénéficier la Picardie. Par ailleurs, le plan scènes de musiques actuelles (SMAC) a pour sa part été reconduit en 2013 et sera prolongé en 2014. Il bénéficiera à la région Picardie. Le ministère de la culture et de la communication restera attentif à la situation particulière de cette région en 2014, en partenariat avec les collectivités territoriales de la région.